

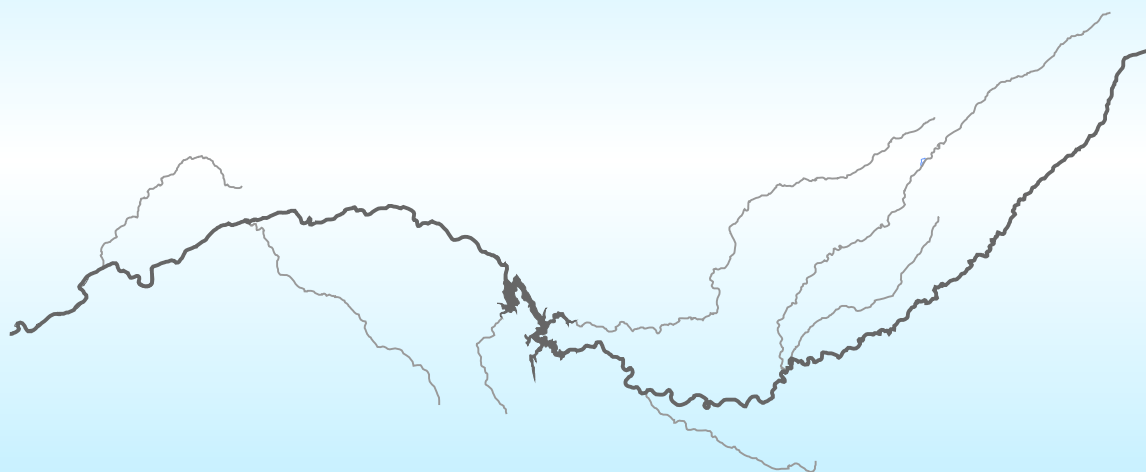
2004



Comité de Rivière Cère

- Contrat de Rivière Cère -

Partie Cantalienne



DOSSIER DE PROLONGATION

Dossier réalisé en collaboration avec l'Etablissement Public EPIDOR



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Introduction	3
1. BILAN TECHNIQUE ET PROPOSITION D' ACTIONS	4
1.1. THEME 1: QUALITE DES EAUX.....	4
1.1.1. La Jordanne	4
1.1.1.1. Bilan	4
1.1.1.2. Propositions.....	4
1.1.2. L'Authre	5
1.1.2.1. Bilan	5
1.1.2.2. Propositions.....	6
1.1.3. La Cère.....	7
1.1.3.1. Bilan	7
1.1.3.2. Propositions.....	8
1.1.4. La retenue de Saint Etienne Cantalès	9
1.1.4.1. Bilan	9
1.1.4.2. Propositions.....	9
1.1.5. Le Monreysse.....	10
1.1.5.1. Bilan	10
1.1.5.2. Propositions.....	10
1.1.6. La pollution d'origine agricole	12
1.1.6.1. Bilan	12
1.1.6.2. Propositions.....	12
1.1.6.2.1. Mise aux normes des bâtiments d'élevage.....	12
1.1.6.2.2. Gestion des effluents laitiers.....	12
1.1.6.2.3. Gestion des épandages	12
1.1.7. A l'échelle du territoire du contrat de rivière.....	13
1.1.7.1. Le suivi périodique de la qualité des eaux	13
1.1.7.2. Le bilan de la qualité hydrobiologique.....	13
1.1.8. Récapitulatif des propositions	14
1.2. THEME 2: GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	15
1.2.1. Bilan	15
1.2.2. Propositions.....	15
1.3. THEME3 : DYNAMIQUE FLUVIALE	16
1.3.1. Les seuils	16
1.3.1.1. Rappel	16
1.3.1.2. Constat	16
1.3.1.3. Propositions.....	16
1.3.1.3.1. Restauration des seuils à fort intérêt collectif	16
1.3.1.3.2. Diffusion de la plaquette seuils	18

1.4. THEME 4: GESTION DU MILIEU	19
1.4.1. Les milieux naturels	19
1.4.1.1. Constat.....	19
1.4.1.2. Propositions.....	19
1.4.2. Les zones vulnérables aux inondations	20
1.4.2.1. Constat.....	20
1.4.2.2. Propositions.....	20
1.4.3. L'entretien des cours d'eau.....	20
1.4.3.1. Constat.....	20
1.4.3.2. Propositions.....	20
1.4.4. La valorisation piscicole.....	21
1.4.4.1. Constat.....	21
1.4.4.2. Propositions.....	21
1.5. THEME 5: MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	22
1.5.1. Constat	22
1.5.2. Propositions.....	22
1.6. THEME 6: SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE	24
 2. BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE CERE DE 1999 A 2003	25
2.1. THEME 1: QUALITE DES EAUX.....	25
2.2. THEME 2: GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	27
2.3. THEME3 : DYNAMIQUE FLUVIALE ET GESTION DU MILIEU	29
2.4. THEME 5: MISE EN VALEUR TOURISTIQUE	31
2.5. THEME 6: SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE	31
 3. PROGRAMME D'ACTION CHIFFRE DU DOSSIER DE PROLONGATION DU CONTRAT DE RIVIERE CERE 2004 A 2006	33
 Tables des figures	35

INTRODUCTION

Le contrat de rivière Cère intitulé « partie cantalienne » a été signé en novembre 1997. Il engageait les signataires sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pendant une période de cinq ans. Celle-ci arrive à son terme en décembre 2003.

Le présent rapport vise à faire le point sur l'état d'avancement, le bilan de ces cinq années d'actions et à formuler des propositions conformément à l'esprit des contrats de rivière pour poursuivre la dynamique engagée.

Le programme d'action réalisé en 1997 s'appuyait sur une série d'études préalables, le contrat prévoyait un suivi des actions et notamment un suivi de la qualité des eaux qui a été réalisé durant quatre ans.

C'est à partir de la confrontation entre le suivi des actions, les comptes rendus réalisés dans le cadre des Comités de Rivière et le questionnement des principaux maîtres d'ouvrage du contrat sur les suites à donner à la démarche engagée que les propositions ci-après seront formulées.

Elles seront détaillées par thème afin d'en faciliter la lisibilité.

Thème 1 : La qualité des eaux

Thème 2 : La gestion de la ressource en eau potable

Thème 3 : La dynamique fluviale

Thème 4 : La gestion du milieu

Thème 5 : La mise en valeur touristique

Thème 6 : Le suivi et animation du contrat

La proposition d'une prolongation du contrat Cère partie amont d'une durée de trois ans est également destinée à aboutir à une fin de contrat harmonisée avec la partie aval (lotoise et corrézienne) du contrat de rivière Cère.

1. BILAN TECHNIQUE ET PROPOSITION D' ACTIONS

1.1. THEME 1: QUALITE DES EAUX

Pour rappel l'enjeu initialement défini était de garantir une qualité d'eau compatible avec les usages notamment la baignade et les loisirs aquaphiles, entre autre sur la retenue de Saint Etienne Cantalès. Les propositions visaient donc à enrayer le processus d'eutrophisation et pour ce faire à travailler sur les effluents urbains, agricoles et industriels.

Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux a été réalisé périodiquement sur les quatre dernières années. Son interprétation permet de formuler les analyses ci-après et les propositions justifiant une prolongation du contrat de rivière Cère.

1.1.1. La Jordanne

1.1.1.1. Bilan

D'une manière générale, la qualité des eaux de la Jordanne est plutôt bonne malgré un déficit évident en équipement sur l'ensemble des communes (figure 1). Cet affluent dont le bassin versant représente une population d'environ 31 000 habitants (Aurillac compris) reçoit les rejets de 10 stations d'épuration (hors Souleyrie qui se jette dans la Cère) dont 8 fonctionnent moyennement voire insuffisamment (fiches de synthèse 2001 – MAGE).

A l'amont d'Aurillac, la qualité reste bonne malgré quelques apports organiques ponctuels. La situation s'aggrave considérablement à partir d'Aurillac et aucune amélioration ne semble avoir été observée en matière qualitative entre 1995 et 2002.

Bien que l'ensemble des paramètres soit incriminé, l'azote, le phosphore et les matières en suspension sont les plus pénalisants en terme d'eutrophisation. A l'aval d'Aurillac, les paramètres biologiques, montrent également une très forte dégradation.

Le diagnostic portait lors de la première phase du contrat sur la nécessaire mise en place d'un système de déphosphatation et de dénitrification des eaux résiduaires de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon mais aussi sur des travaux de réseaux pour limiter le rejets directs et diffus en améliorant les taux de raccordement sur l'ensemble des communes du bassin.

1.1.1.2. Propositions

La réalisation du schéma directeur d'assainissement de la communauté d'agglomérations du bassin d'Aurillac devrait contribuer à l'amélioration de la collecte et de la qualité des rejets.

Il est jugé nécessaire de traiter de façon plus complète et beaucoup plus régulière les rejets transités par la Jordanne et issus de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon. Pour cela il est proposé d'accompagner les débats sur l'évolution des deux stations d'épuration de l'agglomération.

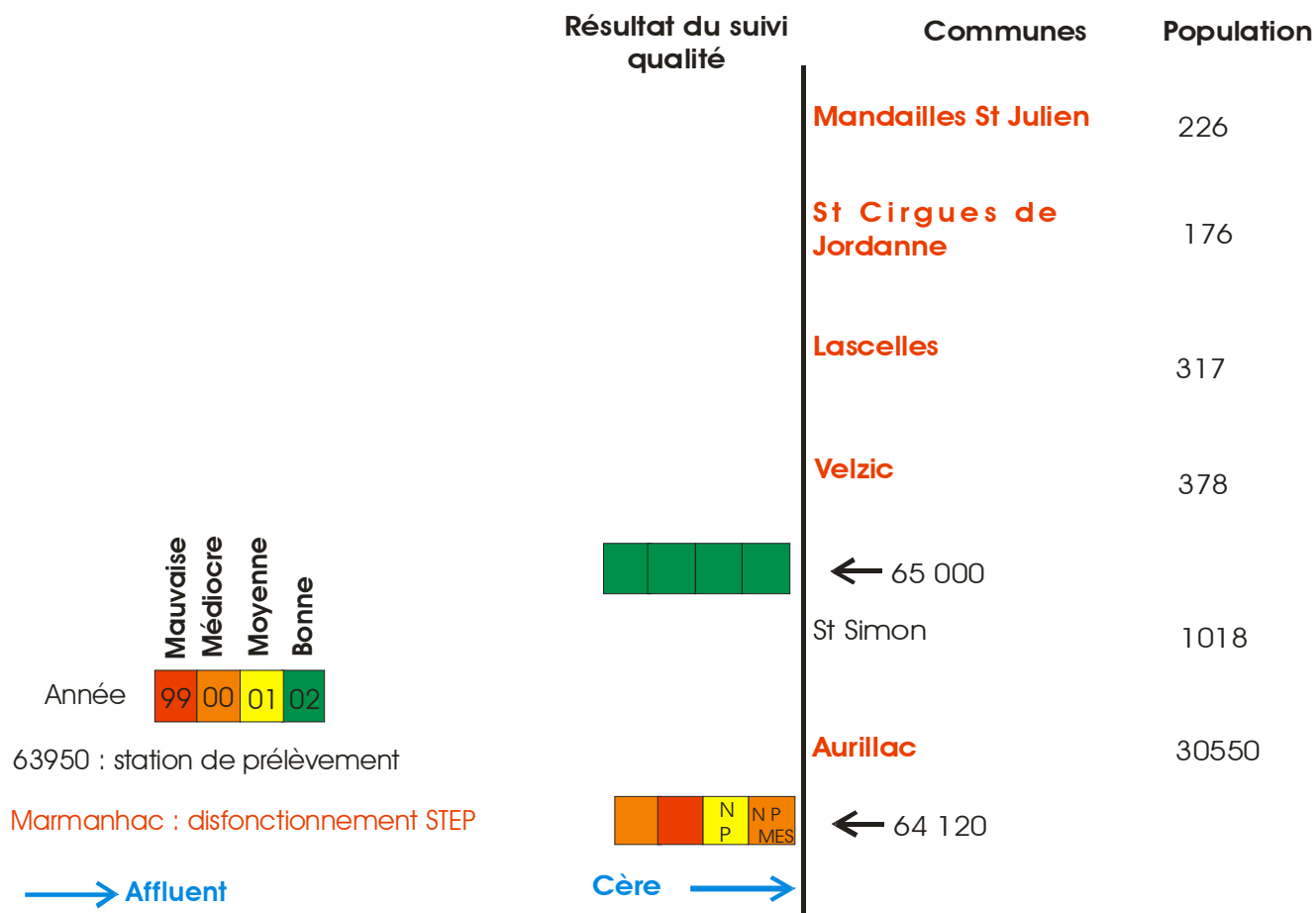


Figure 1 : Evolution de la qualité des eaux sur la Jordanne

1.1.2. L'Authre

1.1.2.1. Bilan

En 1995, toutes les mesures effectuées sur l'Authre montraient une qualité acceptable, voire plutôt bonne, malgré une légère perturbation localisée à Marmanhac. On observe depuis les années 2000, une tendance à la dégradation qui s'exprime à partir de Jussac. Cette dégradation s'observe également à Ytrac et le cours d'eau ne semble pas récupérer sa qualité avant de se jeter dans la retenue (figure 2). Le prétraitement de la triperie de Naucelles ayant été réalisé, le projet de convention de rejets en cours de signature avec la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac devraient réduire l'impact de cette entreprise.

La question se pose néanmoins de l'identification de l'origine des pollutions plus diffuses, apparemment non visibles et non facilement identifiables par le passé.

1.1.2.2. Propositions

L'Authre semble apporter à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès, une certaine quantité de phosphates dont il est nécessaire d'identifier les sources. Le phosphore étant le paramètre dégradant, l'origine est probablement à rechercher dans les activités agricoles. L'identification de problèmes fonctionnels jugés mineurs sur les différentes stations, ne semble en effet pas pouvoir expliquer à elle seule la dégradation ; des investigations supplémentaires (diagnostic plus précis de la qualité des eaux) devraient permettre d'expliquer cette réalité qui apparaît dès la tête de bassin.

La création d'une station d'épuration sur Lacapelle-Viescamps est prévue durant la phase de prolongation. Cette mise en œuvre permettra de diminuer les apports dans la retenue de Saint-Etienne-Cantales.

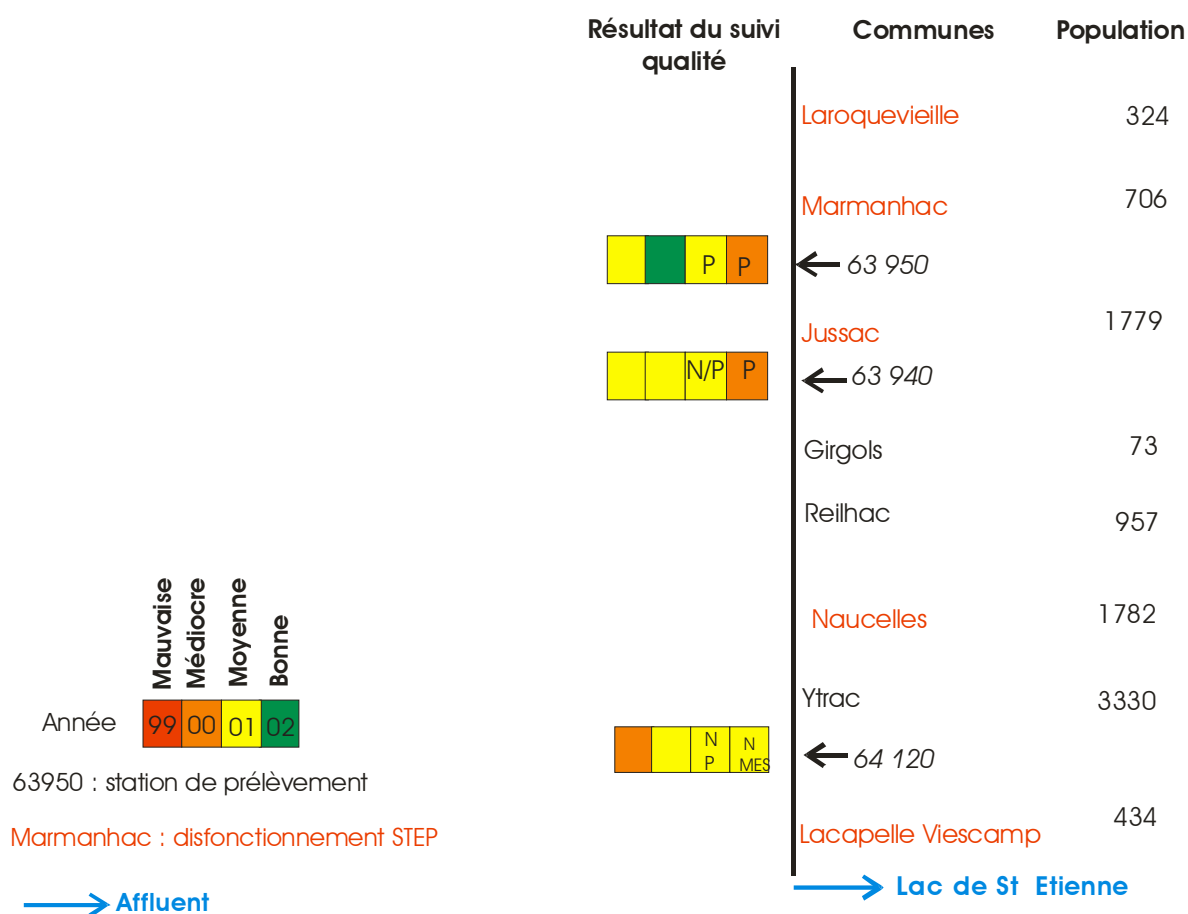


Figure 2 : Evolution de la qualité des eaux sur l'Authre

1.1.3. La Cère

1.1.3.1. Bilan

D'une manière générale, la qualité globale de la Cère n'a pas connu durant les dernières années d'évolution significative (figure 3). La qualité des eaux est extrêmement variable et se dégrade de l'amont vers l'aval. Une détérioration est déjà constatée à l'aval de Vic sur Cère. Cette pollution est en partie due aux rejets de la commune mais également aux dysfonctionnements des stations d'épuration de St Jacques des Blats et de Thiézac notamment pendant la période estivale.

La commune de Vic sur Cère a préféré réaliser les travaux de réhabilitation de réseau avant d'engager la construction de la nouvelle station d'épuration. Cette dernière devrait être construite prochainement, au cours de la phase de prolongation du contrat de rivière.

L'auto-épuration jouant son rôle, la qualité des eaux atteint un niveau de qualité acceptable en amont d'Arpajon. La station de Cabrières (Arpajon) qui devait faire l'objet de travaux (remplacement clarificateur) durant le contrat de rivière contribue à une détérioration de la qualité de l'eau en aval de cette agglomération, cette dégradation est encore aggravée par l'arrivée des eaux de la Jordanne.

A partir de l'embouchure de la Jordanne et jusqu'à l'entrée de la retenue de Saint Etienne Cantalès, les eaux de la Cère restent dégradées. En effet la Cère est « enrichie » successivement des rejets de Souleyrie, des eaux du Couffins (environ 1000 habitants), des rejets de la commune de Sansac de Marmiesse (1000 habitants) et des eaux du Roannes (environ 2500 hab).

Les paramètres déclassant sur toute cette zone amont sont l'azote et surtout le phosphore qui arrivent en grande quantité dans la retenue.

La retenue de Saint-Etienne-Cantalès subit également de très nombreux apports polluants issus de communes ou d'affluents particulièrement perturbés. Il s'agit plus particulièrement du Monreysse, mais également de l'Angles, de l'Authre qui représentent une population de 11000 habitants ainsi que du ruisseau du Pontal fortement chargé en sédiments. Les effluents des communes de Crandelles, Saint Paul des Landes, se rejettent également dans cette retenue et l'enrichissent en sédiments et en polluants.

Les capacités autoépuratoires de la rivière et la sédimentation dans la retenue permettent d'obtenir une qualité des eaux jugée bonne à l'aval du barrage de Nèpes et ce pour la majorité de l'année.

Cependant, des rejets déclassent ponctuellement la qualité de l'eau sur ce site et l'on constate depuis 1999 une qualité variable de l'eau à l'aval de Laroquebrou.

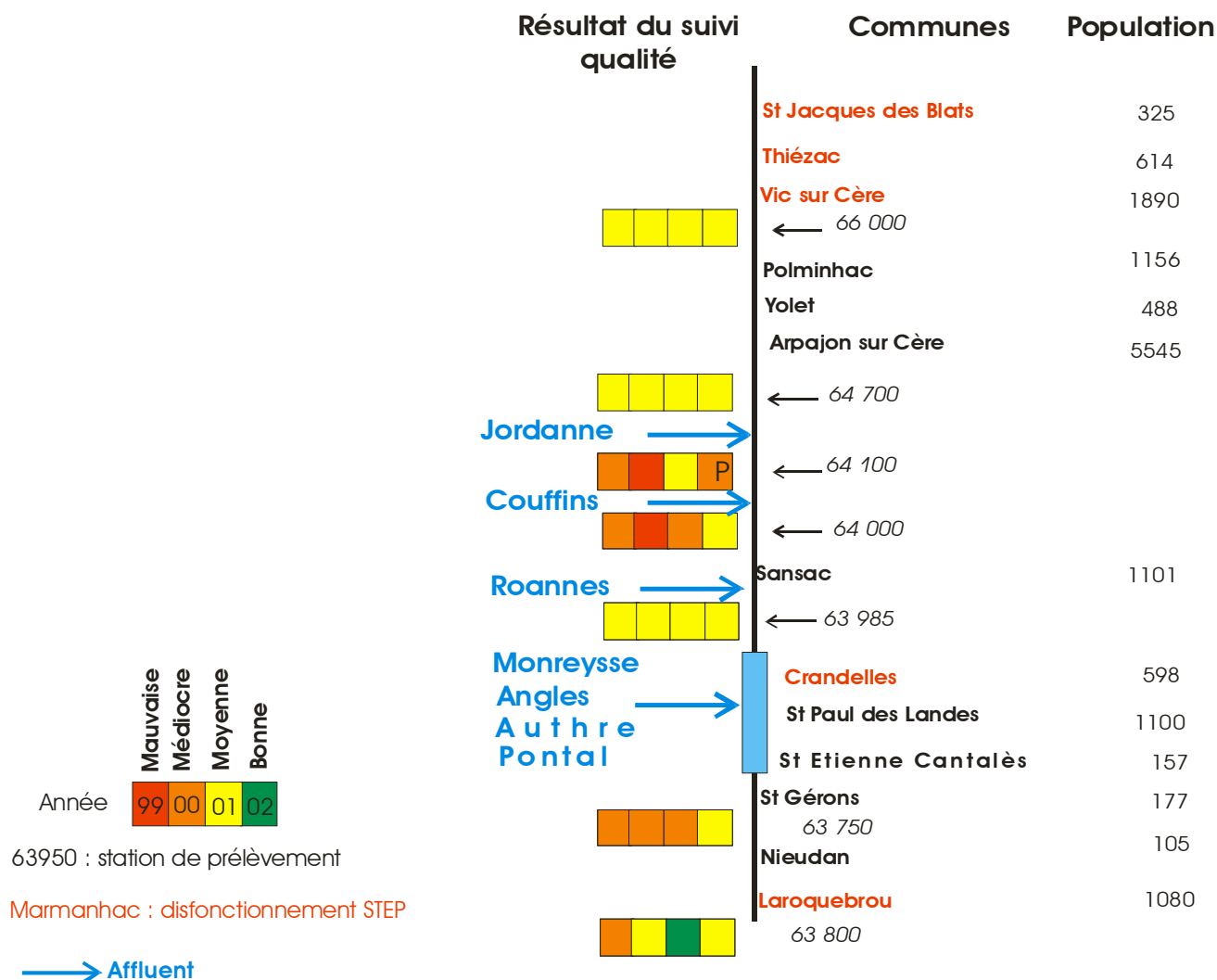


Figure 3 : Evolution de la qualité des eaux sur la Cère

1.1.3.2. Propositions (de l'amont vers l'aval)

La mise en application du schéma d'assainissement sur les communes de Saint-Jacques des Blats et Thiézac, avec prise en compte de la pollution estivale devrait permettre de réduire la pollution du haut bassin de la Cère.

La réalisation de la station de Vic-sur-Cère doit également intervenir durant la prolongation du contrat.

Sur la station de Souleyrie, la mise en service de l'incinérateur à boues devrait permettre de gérer le problème de boues issues de l'unité de déphosphatation qui à l'heure actuelle n'a pas encore été mise en service. Ce point devra faire l'objet d'une vigilance particulière. Les débats devront se poursuivre autour du dimensionnement de la station et sur son fonctionnement (ref. MAGE, DDAF). Une synthèse des actions d'assainissement menées sur le territoire sera réalisée afin d'identifier les priorités d'action à mener.

Des investigations complémentaires sur la qualité des eaux des ruisseaux affluents sont nécessaires. En effet, le ruisseau de Roannes collecte directement ou indirectement les

rejets urbains d'environ 2500 habitants, l'Angles de 1135 habitants, le Couffins plus en amont d'environ 1000 habitants. Un programme de lutte contre les apports en phosphore ne pourra faire l'économie d'investigations spécifiques sur ces différentes sources d'apport.

La mise en œuvre du plan d'épandage sur le territoire du SIVOM de Laroquebrou et les travaux sur la station d'épuration de St Etienne Cantalès permettront de réduire les apports ponctuels de pollution.

La réhabilitation et l'amélioration de la station d'épuration de Laroquebrou.

La mise en application du schéma communal d'assainissement de Laroquebrou, et la surveillance des apports de l'abattoir devraient permettre de régler par des interventions ciblées les problèmes de pollutions ponctuelles à l'aval de la retenue.

Le schéma communal d'assainissement de Montvert et les travaux prévus seront suivis dans le cadre du dossier de prolongation.

1.1.4. La retenue de Saint Etienne Cantalès

1.1.4.1. Bilan

En 1991 une étude réalisée par le CETE (Centre d'étude technique de l'équipement) montrait le fort risque d'eutrophisation des eaux de cette retenue. Plusieurs entreprises étaient mises en avant pour expliquer tout ou partie, les apports en phosphore occasionnant le développement de ce phénomène d'eutrophisation.

A l'heure actuelle, le bilan réalisé montre qu'une bonne partie de ces entreprises a disparu ou a fait l'objet de travaux. Néanmoins, les signes d'eutrophisation sont encore très présents, et le processus d'eutrophisation n'a pas à ce jour été enrailé. L'été 2003 qui fut particulièrement chaud a montré un développement important des signes d'eutrophisation illustrant par là même la nécessité de poursuivre les actions pour redonner à ce plan d'eau une qualité compatible avec les perspectives de développement touristique envisagées.

Le dossier définitif du contrat prévoyait le suivi de l'eutrophisation de Saint Etienne Cantalès. Sur décision du Comité de rivière ce suivi n'a pas été réalisé mais depuis l'étude initiale de 1999 les signaux d'alarmes concernant ce phénomène d'eutrophisation encore récemment observé, montrent la nécessité d'effectuer dans le cadre de la prolongation, un nouveau bilan. Il permettra par comparaison avec le précédent bilan d'évaluer l'effet des dynamiques engagées. Il se justifie d'autant plus qu'un certain nombre de causes et d'apports identifiés dans la précédente étude ont été supprimés.

1.1.4.2. Propositions pour la prolongation du Contrat

La réalisation d'une actualisation des connaissances sur l'état de la retenue qui se présentera sous forme de bilan.

Il pourrait se concrétiser par une campagne de mesures sur l'ensemble des affluents s'y jetant selon la méthodologie CEMAGREF (Centre d'étude du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts) comprenant :

4 campagnes par an sur la retenue avec 3 stations et à 4 profondeurs différentes.

Un prélèvement par mois sur l'ensemble des affluents de la retenue (l'Angles, la Cère, le Pontal, le Gavanel et le Laurie qui reçoit le Monreysse).

1.1.5. Le ruisseau de Monreysse

1.1.5.1. Bilan

Ce ruisseau fait partie des sites mis en avant par l'étude CETE de 1991 pour expliquer l'importance des apports en éléments phosphorés dans la retenue.

La situation sur le Monreysse est aujourd'hui encore particulièrement catastrophique. Elle s'explique par la faiblesse des débits, et c'est en général la station d'épuration qui constitue la seule alimentation du ruisseau.

Le ruisseau reçoit toujours les rejets de l'entreprise 3A de Saint Mamet dont les apports en phosphore sont à l'heure actuelle estimés à 15 tonnes par an et ce bien que la réglementation impose de ne pas dépasser 500 Kg.

A l'évidence, le projet de lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Saint Etienne Cantalès passe par des mesures drastiques concernant la reconquête de ce ruisseau. Elle concerne prioritairement l'équipement de la station d'épuration de 3A d'une unité de déphosphatation efficace.

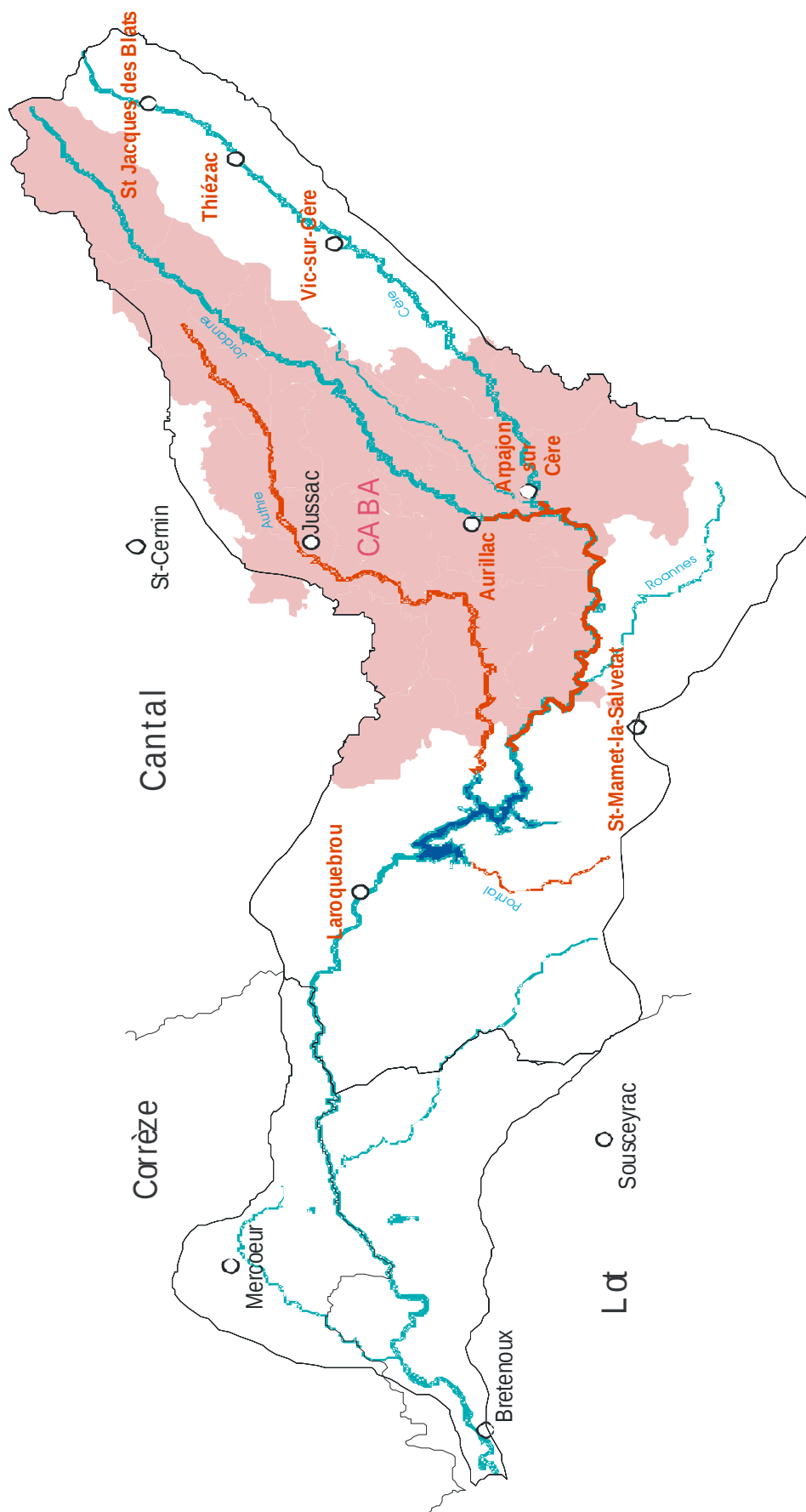
1.1.5.2. Propositions pour la prolongation du Contrat

Travail prioritaire sur la résorption des pollutions, notamment phosphatées issues de l'entreprise 3A.

- mise en place d'un système pour traiter le phosphore
- mise en service d'un silo à boue (1400 m3) prévue été 2004
- mise en place d'une table d'égouttage pour diminuer la quantité de boue

Il sera nécessaire de suivre la mise en œuvre de ces actions durant la prolongation du contrat.

Figure 4 . Sites prioritaires pour les actions de réduction d'apports polluants



1.1.6. La pollution d'origine agricole

1.1.6.1. Bilan

L'agriculture est une activité importante dans le bassin de la Cère. L'élevage bovin et la production laitière sont au centre de ces activités. L'ensemble du territoire est concerné par les appellations d'origine contrôlée Cantal et Salers. De fait, trois préoccupations concernent la qualité de l'eau, à savoir la mise aux normes des bâtiments d'élevage, les apports polluants liés à la production fromagère et la gestion des épandages.

Le contrat prévoyait dans l'axe 4 d'accélérer la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Une étude diagnostique devait être réalisée et un poste de technicien devait être créé au sein de la chambre d'agriculture. Cette action n'a pas été mise en œuvre en l'absence de possibilités financières pour accélérer la réalisation des dossiers DEXEL. Elle s'est transformée en action de sensibilisation auprès des agriculteurs avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture du Cantal (édition de deux plaquettes portant sur les effluents d'élevage : *Quelles normes pour les bâtiments ?* et *Epandre à la bonne période*).

1.1.6.2. Propositions pour la prolongation du Contrat

1.1.6.2.1. Mise aux normes des bâtiments d'élevage

La convention passée entre l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture du Cantal prévoit la mise en place d'animation auprès des agriculteurs afin de favoriser les initiatives en la matière. Dans le cadre de la prolongation, la Chambre d'Agriculture du Cantal travaillera avec l'animateur du contrat pour définir les outils d'animation et de sensibilisation les plus adaptés.

1.1.6.2.2. Gestion des effluents laitiers

Sans cibler d'actions particulières sur ce thème pour la Cère, une collaboration avec le contrat de rivière Haute-Dordogne sera mis en place afin de faire bénéficier les acteurs concernés dans le bassin de la Cère des avancées obtenues sur ce contrat de rivière. Les actions du contrat de rivière Haute Dordogne prévoient la réalisation d'un bilan en collaboration avec le pôle fromager et les deux chambres d'agriculture afin de proposer des actions coordonnées sur le territoire des AOC.

Une analyse sera réalisée pour extrapoler à la Cère les conclusions de l'étude Haute-Dordogne.

1.1.6.2.3. Gestion des épandages

Il est proposé de réaliser un bilan des pratiques d'épandages sur le bassin, les conclusions de ce bilan seront traduites sous forme de recommandations ciblées dans le cadre de conventions passées avec la chambre d'agriculture et le parc naturel des volcans d'Auvergne.

1.1.7. A l'échelle du territoire du contrat de rivière

1.1.7.1. *Le suivi périodique de la qualité des eaux*

Le suivi périodique de la qualité des eaux a été réalisé durant les 5 années de mise en œuvre du programme d'actions. Un rapport annuel présente l'interprétation des résultats. Le comité propose de suspendre le suivi durant les deux prochaines années et de ne réaliser un bilan de la qualité physico-chimique qu'en 2006. Il paraît en effet peu utile de le maintenir si aucune action significative de dépollution n'est réalisée pendant cette période sur le bassin.

Un suivi devra cependant être réalisé post contrat pour évaluer l'impact de l'ensemble des actions menées de 1999 à 2006.

Un suivi particulier de la qualité des eaux de la Cère à l'amont de la commune de Vic sur Cère sera cependant réalisé pour mesurer l'impact éventuel des travaux liés à la construction du tunnel du Lioran sur le territoire du contrat. Ce suivi se fera en coordination avec la Mission Inter Service du Cantal et en cohérence avec les dossiers loi sur l'eau établis dans le cadre de leur instruction.

1.1.7.2. *Le bilan de la qualité hydrobiologique*

Pour les raisons précédemment évoquées, il est également proposé de repousser le bilan de la qualité hydrobiologique à la fin des trois ans de prolongation et ce afin d'obtenir une vision longitudinale cohérente sur l'ensemble du bassin versant de la Cère.

1.1.8. Récapitulatif des propositions

1.1.8.1. Propositions nécessitant des financements

- P 1 : Réaliser un diagnostic plus précis de la qualité des eaux de l'Authre**
- P 2 : Mise en place de la station d'épuration de Lacapelle-Viescamp**
- P 3 : Mise en place de la station d'épuration de Vic sur Cère**
- P 4 : Mise en œuvre du plan d'épandage sur le territoire du SIVOM de Laroquebrou**
- P 5 : Réhabilitation et amélioration de la station d'épuration de Laroquebrou**
- P 6 : Etude sur la qualité des eaux de la retenue de St Etienne Cantalès et des ses affluents**
- P 7 : Réaliser un diagnostic des sources de pollution d'origine agricole (effluents laitiers, épandage...)**
- P 8 et P 9 : Réaliser un bilan de la qualité physico-chimique et hydrobiologique en fin de contrat**
- P 10 : Réaliser un bilan de la qualité physico-chimique et hydrobiologique post contrat**

1.1.8.2. Propositions liées à l'animation

- A 1 : Suivre la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la communauté d'agglomérations du bassin d'Aurillac**
- A 2 : Suivre la mise en application du schéma communal d'assainissement de St Jacques des Blats et Thiézac**
- A 3 : Suivre la mise en application du schéma communal d'assainissement sur la commune de Laroquebrou (construction nouvelle station d'épuration)**
- A 4 : Réaliser une synthèse des actions d'assainissement menées sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Aurillac**
- A 5 : Réaliser des investigations complémentaires sur les ruisseaux affluents de la Cère (Roannes, Couffins)**
- A 6 : Suivre la réalisation du schéma communal d'assainissement de Montvert**
- A 7 : Suivre les travaux de déphosphatation de l'industrie 3A à Saint Mamet**
- A 8 : Mise en place d'animation auprès du monde agricole en partenariat avec la chambre d'agriculture**
- A 9 : Réaliser un suivi qualité à l'amont de Vic sur Cère en rapport avec les travaux du tunnel du Lioran**

1.2. THEME 2: GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.2.1. Bilan

Le taux de réalisation en terme financier des actions prévues dans le contrat initial est de 50% sur ce volet. Le Conseil Général du Cantal et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont bonifié leurs aides de façon significative pour les actions qui relevaient de ce thème.

La qualité des eaux distribuées dans les communes du bassin versant est très variable. Les données de qualité bactériologique des eaux d'alimentation pour l'année 2001 (DDASS) révèlent que sur la partie cantalienne du bassin de la Cère, 8 communes sont régulièrement ou chroniquement contaminées (Girgols, Laroquevieille, Marmanhac, Vic sur Cère, St Jacques des Blats, Velzic, Saint Paul des Landes et Omps). L'été 2003 a permis de révéler les anomalies des installations et a entraîné une prise de conscience des collectivités face à cette problématique.

Le département réalise actuellement un schéma départemental (SDAEP) qui devrait dans des délais assez courts apporter des réponses aux questions soulevées en matière de gestion de la ressource.

Il existe sur le bassin de la Cère un grand nombre de captages et la mise en place d'un périmètre de protection sur chacun d'eux est difficilement concevable pour deux raisons : le coût de tels travaux et les conséquences que cela entraînerait sur le monde agricole en terme de perte de terrain. L'un des axes forts du futur SDAEP est d'inciter les collectivités à se regrouper pour une meilleure valorisation de la ressource en eau.

Le schéma réactualisé permettra d'identifier les actions à engager sur le bassin de la Cère dans le cadre du prolongement de ce contrat.

1.2.2. Propositions pour la prolongation du Contrat

Les propositions liées à ce volet ne nécessitent pas de financements, elles concernent des actions d'animation et de sensibilisation qui seront menées en partenariat avec le Conseil Général du Cantal et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

A 10 : Contribuer à la mise en application active dans le bassin de la Cère des préconisations du schéma départemental.

A 11 : Amener les communes à réaliser des diagnostics réseaux et à réfléchir sur les meilleurs regroupements possibles en organisant des réunions d'information à l'échelle des structures compétentes (communautés de communes, SIVOM, communes...).

1.3. THEME 3 : DYNAMIQUE FLUVIALE

1.3.1. Les seuils

1.3.1.1. Rappel

Les cours d'eau du bassin de la Cère ont par le passé fait l'objet d'aménagements qui se sont traduits par l'implantation de nombreux seuils : 184 recensés lors des études préalables. Les seuils ont pour la plupart perdu leur fonction et ont subi, par manque d'entretien, une détérioration importante.

La première phase du contrat a permis de réaliser un diagnostic de l'état des seuils. Cette étude réalisée par le Cemagref a formulé des recommandations et défini une hiérarchisation de ces seuils.

L'enjeu était d'entretenir prioritairement les seuils à fort intérêt collectif afin de les préserver, d'empêcher les dégradations et les déséquilibres que leur ruine pourrait engendrer.

La méthodologie de sélection des seuils à réfection prioritaire a démontré son intérêt et son bien fondé lors de la phase de mise en œuvre des actions. La présentation de cette méthode multicritère devant des riverains ou des acteurs en colloque nous a conforté dans sa logique et sa justification. La poursuite de ce travail est donc proposée pour la suite du contrat.

1.3.1.2. Constat

Le volet concernant les seuils a connu le plus fort taux de réalisation du fait des premiers effondrements de seuils prioritaires du contrat. La quasi-totalité de la vingtaine de seuils jugés prioritaires a fait l'objet de travaux de réfection. En la matière, le mandat du contrat a été correctement rempli et les travaux réalisés sur la Cère ont servi de base au niveau méthodologique et au niveau du concept pour le développement de ce même type d'intervention sur bon nombre de cours d'eau. Une publication commune entre le CEMAGREF et EPIDOR a été réalisée mettant en valeur les initiatives effectuées sur la Cère. Compte tenu de l'importance hydraulique de certains seuils, il est proposé de poursuivre cette action dans le cadre du contrat en se référant à la liste complémentaire des seuils.

1.3.1.3. Propositions

1.3.1.3.1. Restauration des seuils à fort intérêt collectif

Les seuils identifiés pour ce programme sont ceux qui n'ont pas fait l'objet de travaux alors qu'ils étaient inscrits dans le premier programme d'actions du contrat de rivière.

Dans le cadre de la mise à jour du diagnostic sur les seuils non retenus lors du premier dossier, notre attention portera plus particulièrement sur les seuils C23, J43 et J32. Les seuils C23 et J43 étaient inscrits dans le premier dossier au titre de l'aménagement de passes à poissons mais les travaux ne se sont pas réalisés durant la première phase du contrat. Il paraît donc nécessaire d'actualiser le diagnostic de leur état avant d'entreprendre les travaux de franchissement pouvant être réalisés au cours de la prolongation (voir volet piscicole). Il est également proposé de réaliser un diagnostic sur les seuils à nouvel enjeu (seuils protégeant des canalisations).

Propositions	Actions proposées	Commune/ Localisation	Coûts estimés	Maîtres d'ouvrage
A 12	Étude de mise à jour de l'étude "seuils" (2004)	Bassin versant de la Cère		CABA -EPIDOR
P 11	Réfection du seuil A54	Lacapelle-Viescamp : moulin du Jallès	23 K€	Commune
P 12	Réfection du seuil A55	Lacapelle-Viescamp : en aval du pont du Moulin de Jallès	17,5 K€	Commune/SNCF
P 13	Réfection du seuil C45	Laroquebrou	105,2 K€	Commune/EPCI/Privé
P 14	Réfection du seuil C06	Thiézac : amont du moulin de la Salle	53,3 K€	Commune/EPCI/Privé
P 15	Réfection du seuil C10	Vic/Cère : à hauteur du golf de Vic	35 K€	Commune/EPCI/Privé
P 16	Réfection du seuil C11	Vic/Cère : à hauteur de la scierie (aval de Vic)	35 K€	Commune/EPCI/Privé
P 17	Réfection du seuil A16	Mamanhac : à hauteur du pont de Marmanhac	50 K€	CABA
P 18	Réfection du seuil A48	Ytrac : en amont du pont de Lacarrière	70 K€	CABA
P 19	Réfection du seuil C12	Vic-sur-Cère : en amont du pont de Comblat	105,2 K€	Commune/EPCI/Privé
P 20	Réfection du seuil C13	Vic-sur-Cère : ancien moulin de la Prade de Comblat	105,2 K€	Commune/EPCI/Privé
P 21	Réfection du seuil C15	Polminhac : à hauteur de la cité des Prades	70 K€	Commune/EPCI/Privé
P 22	Réfection du seuil C24	Arpajon : cité de Carbonnat (à hauteur de Roquetorte)	66 K€	CABA
P 23	Réfection du seuil C25	Arpajon : amont du pont de la D990	93 K€	CABA
P 24	Réfection du seuil C32	Arpajon/Cère : en aval du pont d'Arpajon, vers l'entreprise Matière	42 K€	CABA
P 25	Réfection du seuil J 41	Aurillac : à hauteur du LEP	82 K€	CABA
TOTAL			941.7 K€	
P 26	AUTRES SEUILS ISSUS DE LA MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC (2004- 2006)	C 23 : Vézac	43 K€ dont franchissement	CABA
P 27		J 43 : Aurillac	160 K€	CABA
P 28		J 32 : St Simon	95 K€	CABA
P 29	DIAGNOSTIC SEUILS A NOUVEL ENJEU		12 K€	CABA

Important : Pour rappel, la prise en compte des milieux et des aspects piscicoles dans le cadre de la restauration des seuils dans le programme d'actions du contrat de rivière est impérative.

Le contrat de rivière est porteur d'une logique de gestion prenant en compte l'ensemble des usages et se fixant comme objectif, la restauration des milieux. Il ne doit pas être l'addition d'actions locales sans intérêt collectif ou environnemental.

Parallèlement au diagnostic hydraulique sur les seuils il sera demandé aux maîtres d'ouvrage d'engager une démarche concertée avec les instances de la pêche (Fédération, AAPPMA) pour évaluer la nécessité d'aménager, les seuils retenus pour les travaux de restauration, d'un dispositif de franchissement pour les poissons (passe à poissons, échancrures).

1.3.1.3.2. Diffusion de la plaquette seuils

A 13 : La distribution du guide technique pour la restauration et l'entretien des seuils élaboré en 1999 et réédité en 2000 devra être accélérée afin de fournir la possibilité aux propriétaires de seuils non prioritaires de restaurer à temps (avant effondrement) leurs ouvrages avec des techniques adéquates. L'animation du contrat pourrait s'appuyer sur les partenaires forts du contrat (DDAF, Conseil Général, Agence de l'Eau Adour-Garonne, EPCI) et sur les maires des communes pour informer les riverains sur l'existence de cette plaquette et sa mise à disposition. Elle pourrait également être fournie aux entreprises de maçonnerie pouvant effectuer des travaux sur les seuils par le biais de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans la mesure du possible, la recherche des propriétaires et ayant droits pourrait faire l'objet d'une action d'animation particulière avec le soutien de la DDAF, des mairies, et du service cadastral.

P 30 : Un guide du bon entretien des seuils sera réalisé afin de diffuser une information synthétique et pédagogique sur le sujet.

1.4. THEME 4: GESTION DU MILIEU

1.4.1. Les milieux naturels

1.4.1.1. Constat

Lors de la première phase du contrat un inventaire des zones naturelles d'intérêts prioritaires dans les gorges de la Cère a été réalisé sur la partie aval du bassin. L'étude définit une stratégie de conservation des zones et des sites prioritaires au regard de leurs caractéristiques écologiques. L'enjeu de cette action est d'initier ou de poursuivre la gestion patrimoniale (préservation et valorisation) des paysages et des milieux naturels remarquables du bassin versant de la Cère. Une exposition est en cours de réalisation pour servir de support à la valorisation et à la protection de ces zones.

Dans le département du Cantal, un plan départemental de gestion des zones humides est en cours de réalisation. Ce plan départemental proposera une stratégie globale d'action autour de ces espaces sensibles.

Le bassin versant de la Cère est également concerné par le site Natura 2000 "Monts du Cantal" qui a fait l'objet de la rédaction d'un document d'objectif de la part du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le comité de rivière devra donc prendre en compte dans ses réflexions les démarches réalisées par le département et le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne et cibler les interventions sur le périmètre du bassin.

La prolongation du contrat pourra être une opportunité de réaliser une stratégie ciblée de protection des espaces naturels remarquables et des zones humides sur la Cère et d'identifier les meilleures voies possibles pour les valoriser. (exemple en intégrant certains d'entre eux dans la route de l'eau).

1.4.1.2. Propositions

Un inventaire plus précis des principales zones humides et d'intérêt remarquable sur le bassin versant de la Cère dans sa partie Cantalienne sera réalisé en complément des inventaires référencés dans le Plan Départemental des Zones Humides et dans les études du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Une stratégie de conservation des zones et des sites prioritaires au regard de leurs caractéristiques écologiques sera proposée. L'enjeu de cette action est d'initier ou de poursuivre la gestion patrimoniale (préservation et valorisation) des paysages, des zones humides et des milieux naturels remarquables du bassin versant de la Cère. L'exposition réalisée sur les gorges de la Cère sera complétée et des documents pédagogiques serviront dans le cadre des animations.

Dans le cadre de l'animation, il est également proposé de suivre le projet d'aménagement du marais de Cassan et de Prentegarde mené par le SIVU Auze-Ouest Cantal.

P 31: Réaliser un inventaire et formuler des propositions de gestion des zones humides et remarquables d'intérêt écologique

P 32 : Animation pour la mise en place d'une stratégie de gestion patrimoniale des milieux naturels remarquables

1.4.2. Les zones vulnérables aux inondations

1.4.2.1. Constat

Les études hydrauliques locales n'ont pas été réalisées, les communes se rapprochent des services de l'Etat en cas de problème ponctuel d'inondations.

1.4.2.2. Propositions liées à l'animation

A 14 : Les études visant la prévention au risque inondation qui sont réalisées par EPIDOR dans le cadre des projets du MEDD intégreront prioritairement les problématiques Cère dans l'analyse. Les conclusions seront déclinées et reprises dans les actions du contrat. Un programme de travaux pourra être engagé.

1.4.3. L'entretien des cours d'eau

1.4.3.1. Constat

Les enjeux identifiés dans le contrat concernaient l'intérêt collectif, la sécurité des ouvrages, le tourisme, les aspects piscicoles ou la dynamique fluviale. Force est de constater que la dynamique d'intervention sur les cours d'eau n'a pas été très forte. Faute de motivation et surtout de moyens financiers, très peu d'actions ont été engagées. Néanmoins un certain nombre de maîtres d'ouvrage ont fait part de leur souhait d'engager des interventions sur ce thème qui pourraient se prolonger durant les trois ans à venir. Il s'agit notamment du syndicat mixte du lac de St Etienne Cantalès qui a déjà engagé des actions de gestion et d'entretien de berges. Il met en œuvre des techniques d'intervention raisonnées. Ces actions pourraient être soutenues dans le cadre de la prolongation du contrat

1.4.3.2. Propositions

P 33 : Réaliser un diagnostic concernant l'état des berges sur les sites déjà identifiés comme nécessitant une intervention. Ce diagnostic étudiera l'évolution des berges, leur dégradation et appréciera si les acteurs locaux rencontrent de réels problèmes liés à ces instabilités.

Evaluer la motivation des acteurs locaux pour engager des actions sur les berges et mettre en place une animation thématique.

P 34 : Réaliser les travaux sur les sites qui le nécessitent aux vues de l'actualisation du diagnostic concernant l'état des berges.

P 35 : Soutenir les actions d'entretien des berges engagées par le syndicat mixte du lac de St Etienne Cantalès

1.4.4. La valorisation piscicole

1.4.4.1. Constat

Les actions inscrites dans le premier contrat concernaient prioritairement l'équipement de seuils en passes à poissons. Le schéma départemental de vocation piscicole et le plan de gestion piscicole soulignaient l'importance de ce volet, notamment sur la Jordanne. Mais l'absence de priorités, le fait qu'aucun cours d'eau n'ait été proposé au classement L432-6 n'a pas permis d'aboutir sur l'implantation de passes à poissons sur les seuils restaurés.

1.4.4.2. Propositions

Reprenant les recommandations du plan départemental de gestion piscicole, les actions proposées sont :

P 36 : L'implantation d'une passe à poisson sur le seuil C23 sur la commune de Vézac qui semble faire l'unanimité sur le plan technique.

La réduction des apports sableux sur les têtes de bassin (apport sableux issus du ruissellement dans les zones d'exploitations forestières, mais également des pratiques agricoles). L'exemple du bassin du Pontal est souvent mis en avant. Un travail sur ce bassin versant pourrait représenter une expérimentation utile et valorisable à l'échelle Adour-Garonne.

P 37 : Mise en place d'actions pour réduire l'ensablement du Pontal : aménagements rustiques, mise en place de points d'abreuvement et sensibilisation sur les conséquences du drainage auprès des propriétaires et acteurs locaux

1.5. THEME 5: MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

1.5.1. Constat

La proposition principale du contrat fut la mise en place d'une route de l'eau. Celle-ci a pour objectif la création d'un parcours thématique autour d'un certain nombre de sites liés à l'eau.

La première partie du contrat a permis d'identifier les sites visitables. Les maires sont actuellement sollicités pour valider les sites et identifier les aménagements à réaliser afin de faciliter l'accessibilité ou d'en rendre possible la découverte.

Dès le retour des propositions formulées par les maires un certain nombre de besoins en aménagement se feront jour et pourront être programmés dans la deuxième phase du contrat.

1.5.2. Propositions

Réaliser deux plaquettes touristiques (une globale et l'autre présentant chaque site). Elles présenteront les principaux sites liés à l'eau (localisation, descriptif) du bassin de la Cère. Ces plaquettes seront disponibles dans les mairies et les offices de tourisme. Des aménagements visant la valorisation des sites seront mis en œuvre.

Dans le cadre de ce projet différents aménagements ont déjà été identifiés :

- Restauration d'une fontaine et de sa source sur la commune de Siran
- Aménagement de la cascade de Faillitoux et du moulin de Niervèze sur la commune de Thiézac
- Réalisation d'un théâtre de verdure sur la commune de Jussac. Ce projet s'inscrit dans le projet global de l'association « L'Authre, la vallée des poètes » dont l'objectif est de concilier la culture et l'environnement et plus particulièrement la rivière.
- Aménagement d'une roselière sur la commune de Jussac. L'objectif est de mettre en valeur la faune et la flore des milieux humides dans un but pédagogique et de promenade. L'aménagement prévoit la mise en place d'un ponton traversant la roselière et la pose de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore.
- Réalisation d'un sentier longeant l'Authre et création d'une liaison « Pont d'Authre-Pont de Méallet » permettant la mise en valeur du seuil du pont d'Authre et des moulins situés de part et d'autre du pont. Ce projet comprend également la mise en place d'un poste handipêche.
- Réalisation d'un inventaire des richesses patrimoniales situées sur le GR 652 dans les gorges de la Cère et formuler des propositions de mise en valeur de ce territoire (panneaux, animations, sécurisation, brochures...). Des aménagements visant la restauration et la valorisation des sites inventoriés seront proposés. Le porteur de ce projet sera l'association des gorges de la Cère qui regroupe 8 communes réparties sur les trois départements du bassin (Cantal, Lot, Corrèze).
- Création de parcours thématiques (ornithologie, végétation des berges) au niveau de la retenue de St Etienne Cantalès et projet de mare pédagogique à Espinet.

La mise en place de vitrines pédagogiques est fréquemment mise en avant comme susceptibles de développer de nouvelles motivations pour la pêche dans le bassin de la Cère. Cette proposition correspond au thème valorisation touristique des cours d'eau dont l'axe 1 prévoyait la mise en place et la valorisation d'une frayère et d'une passe à poissons.

Le dossier frayère pourrait à l'évidence se réaliser dans la deuxième partie du contrat.

- Mise en place un certain nombre de points d'information implantés sur différents cours d'eau du bassin afin de fournir des indications sur leurs caractéristiques piscicoles et présenter au public les grands axes du plan départemental de gestion piscicole : Aurillac, Laroquebrou, Vic sur Cère...
- Le PDGP prévoit par exemple la mise en place de frayères artificielles accompagnées de panneaux explicatifs au niveau de Laroquebrou.

Afin d'améliorer le discours pêche dans le bassin, des actions de sensibilisation et de formation (réglementation, attentes es clientèles...) des acteurs locaux du tourisme sur l'activité pêche seront mis en place en collaboration avec les fédérations de pêche, les AAPPMA et le CDT.

Appuyer les actions de l'association « l'Authre, la vallée des poètes ». Cette association regroupe les 8 communes de la vallée de l'Authre et propose de dynamiser les actions culturelles autour de la rivière.

1.5.2.1. Récapitulatif des propositions d'actions

P 38 : Réaliser deux plaquettes touristiques

P 39 : Aménagement des sites identifiés sur la route de l'Eau

P 40 : Réhabilitation d'un lavoir avec sa source dans le bourg de Siran

P 41: Aménagement de deux sites liés à l'eau sur la commune de Thiézac : la cascade de Faillitoux et le moulin de Niervéze.

P 42 : Réalisation d'un théâtre de verdure sur la commune de Jussac.

P 43 : Aménagement d'une roselière sur la commune de Jussac.

P 44 : Réalisation d'un sentier longeant l'Authre et création d'une liaison « Pont d'Authre-Pont de Méallet » permettant la mise en valeur du seuil du pont d'Authre et des moulins situés de part et d'autre du pont. Ce projet comprend également la mise en place d'un poste handipêche.

P 45 : Réaliser un inventaire des richesses patrimoniales situées sur le GR652 et proposer une stratégie de mise en valeur

P 46 : Aménagement, restauration, valorisation des sites identifiés le long du GR 652

P 47 : Créer des parcours thématiques au niveau de la retenue de St Etienne Cantalès

P 48 : Mise en place de points d'information sur les populations piscicoles (espèces présentes, alimentation, reproduction...) et le plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole

P 49 : Mise en place d'une frayère artificielle et de panneaux explicatifs au niveau de Laroquebrou

P 50 : Appuyer les actions de l'association « l'Authre, la vallée des poètes » dans leur projet de dynamisation des actions culturelles liées à la rivière.

1.6. THEME 6: SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

P 51 : La prolongation du contrat s'accompagne de la mobilisation de l'animateur sur cette période de trois ans. Des débats se sont tenus avec l'Agence de l'eau pour redéfinir plus précisément les missions de l'animateur.

P 52 : Mise en place d'outils de communication (édition de documents, affiches, CD ROM ...)

P 53 : La lettre du comité constitue un organe très utile pour diffuser l'information, elle sera poursuivie, à raison de deux lettres par année.

Mise en place de commissions thématiques regroupant les acteurs et partenaires du bassin de la Cère. Elles ont pour but de réfléchir sur les voies de travail les plus à même de résoudre les problèmes identifiés. Elles travaillent en amont et formulent leurs propositions au bureau et au comité.

Les thèmes pourraient être la qualité de l'eau, le milieu et la valorisation touristique.

2. BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE RIVIERE CERE DE 1999 A 2003

Thèmes	Total prévisionnel (K€HT)	Total réalisé au 31/12/03 (K€HT)	Taux d'engagement	Total restant (K€HT)
Amélioration de la qualité des eaux	5249	3562	68%	1687
Gestion de ressource	3185	1974	62%	1210
Gestion du milieu	1751	966	55%	785
Mise en valeur touristique	269	2	1%	267
Suivi et animation	197	197	100%	0
Total	10651	6701	63%	3950

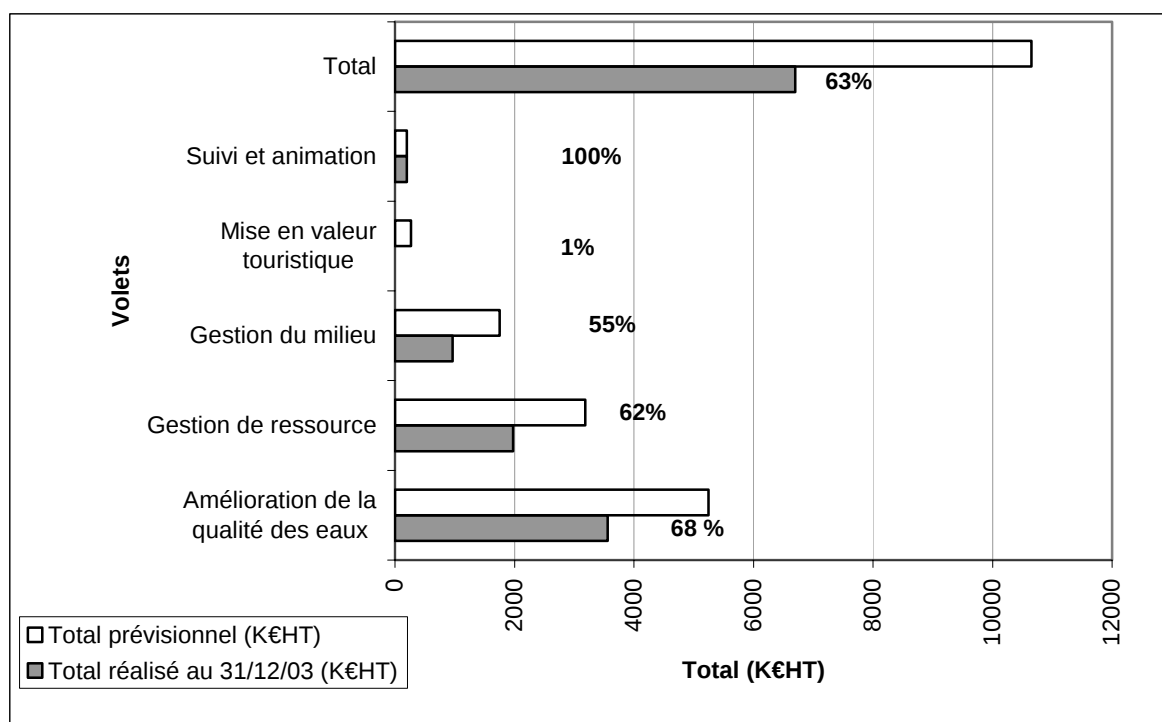


Figure 5 : Récapitulatif des dépenses prévisionnelles et engagées

2.1. THEME 1: QUALITE DES EAUX

Sur un programme initial de 5249 K€, 3562 K€ ont été réellement engagés (cf. tableau n°1) soit un taux de réalisation pour ce thème de 68 %. (cf. figure n°5).

Le tableau n°1 présente les actions réalisées, les actions reportées qui sont réinscrites dans le dossier de prolongation du contrat de rivière et les actions abandonnées. La plupart des actions dites abandonnées dans le cadre de la prolongation sont néanmoins intégrées dans schéma directeur d'assainissement de la communauté d'Agglomération. L'animation du contrat de rivière s'attachera donc à une bonne mise en œuvre de ce schéma directeur.

Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableau 1 page 26.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



2.2. THEME 2: GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Sur un programme initial de 3185 K€, 1974 K€ ont été réellement engagés (cf. tableau n°2) soit un taux de réalisation de 62 %. (cf. figure n°5).

Le tableau n°2 présente les actions réalisées et les actions abandonnées. Le schéma départemental pour l'alimentation en eau potable doit être finalisé pour l'année 2004. Les actions identifiées dans ce schéma pourront être mises en œuvre dans le cadre du dossier de prolongation. En l'état actuel, il est difficile de chiffrer le montant de ces actions.

Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableau 2 page 28.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



2.3. THEME 3 : DYNAMIQUE FLUVIALE ET GESTION DU MILIEU

Sur un programme initial de 1751 K€, 966 K€ ont été réellement engagés (cf. tableau n°3) soit un taux de réalisation de 55 %. (cf. figure n°5).

Le tableau n°3 présente les actions réalisées, les actions reportées et les actions abandonnées.

Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableau 3 page 30.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



2.4. THEME 5: MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

Sur un programme initial de 269 K€, 2 K€ ont été engagés (cf. tableau n°4) soit un taux de réalisation de 1 %. (cf. figure n°5).

Le tableau n°4 présente les actions réalisées, reportées et les actions abandonnées.

2.5. THEME 6: SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

Sur un programme initialement prévu de 197 K€, 197 K€ ont été réellement engagés (cf. tableau n°5) soit un taux de dépense de 100%. (cf. figure n°5).

Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableaux 4 et 5 page 32.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



3. PROGRAMME D'ACTION CHIFFRE DU DOSSIER DE PROLONGATION DU CONTRAT DE RIVIERE CERE “2004 - 2006 ”

Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableau 6 page 34.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



Tableau A3 à imprimer à partir du fichier Tableau 7 page 35.pdf
(Double clic sur le trombone pour ouvrir le tableau)



TABLES DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la qualité des eaux sur la Jordanne.....	5
Figure 2 : Evolution de la qualité des eaux sur l'Authre	6
Figure 3 : Evolution de la qualité des eaux sur la Cère.....	8
Figure 4 : Sites prioritaires pour la réduction des apports polluants	11
Figure 5 : Récapitulatif des dépenses prévisionnelles et engagées	25